

## **TRANSFRONTALIER : POUR UN DEVELOPPEMENT EQUITABLE, SOLIDAIRE ET PARTAGE DE NOS TERRITOIRES FRONTALIERS**

Les territoires, comme les communes françaises et luxembourgeoises, ont connu par le passé un développement économique et humain où la sidérurgie, les mines, et l'immigration nous ont fait partager une histoire commune.

Aujourd'hui, les évolutions institutionnelles et économiques résultant des politiques mises en oeuvre au sein de l'Union Européenne (U.E.), le développement du Luxembourg en mode Métropolitain, ont instauré ici de véritables fractures économiques et sociales et érigé de nouvelles frontières économiques et financières entre les parties françaises et luxembourgeoises.

Si l'U.E. a réussi la mise en oeuvre de la libéralisation du marché des services et la libre circulation des travailleurs et des capitaux, force est de constater qu'elle a échoué à créer une solidarité dans les régions transfrontalières.

**A l'Assemblée Nationale, j'agirai donc pour que la France respecte et mette en oeuvre la recommandation 438 adoptée le 29 octobre 2019 à la quasi-unanimité par le Conseil de l'Europe demandant : "une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières".**

Cette incapacité à construire un co-développement équitable respectueux des travailleurs frontaliers et résidents aux frontières de la France et du Luxembourg a conduit notre pays à signer en mars 2018 une nouvelle convention fiscale et un avenant en 2019 avec le Grand-Duché. Une convention qui pénalise lourdement les frontaliers et leurs familles et qui continue à ignorer les besoins des communes faisant ainsi obstacle à la mise en oeuvre d'une coopération transfrontalière porteuse d'avenir.

**A l'Assemblée nationale, j'agirai :**

- **pour que les dispositions de cette convention aux conséquences désastreuses pour la vie quotidienne des frontaliers et de leurs familles soient, non pas suspendues, mais immédiatement annulées.**
- **pour qu'à l'occasion d'une prochaine Conférence Intergouvernementale franco-luxembourgeoise (C.I.G) , cette convention fiscale et son avenant de 2019 puissent être rediscutés l'objectif étant de créer les opportunités et les moyens financiers aptes à construire un véritable projet de co-développement équilibré et solidaire sur nos territoires frontaliers.**

La 6ème CIG France Luxembourg organisée à Esch Belval le 19 octobre 2021 a de nouveau été une conférence pour rien. Pas un seul projet pour les territoires n'a été soumis. Ni par la Région Grand Est, ni par les départements, ni par les intercommunalités et les communes et ce alors qu'un accord de co-financement entre la France et le Luxembourg existe depuis 2018.

Et comment pourrait-il en être autrement quand bon nombre de collectivités frontalières françaises sont exsangues financièrement malgré des taux d'imposition supérieurs aux moyennes de leurs strates.

**J'agirai donc avec détermination pour faire en sorte que, conformément à la recommandation du Conseil de l'Europe, la compensation financière à obtenir de l'Etat Luxembourgeois rende possible un co-développement équilibré entre les territoires français et luxembourgeois.**

**A cet effet, je proposerai que :**

- **une partie des sommes résultant de cette compensation soit affectée à des projets d'intérêt transfrontalier à déterminer par les acteurs locaux français et luxembourgeois.**
- **une autre partie à attribuer aux communes au prorata du nombre des frontaliers y résidant. Cette part communale de la compensation permettra une amélioration de la vie quotidienne des nos concitoyens via la rénovation des infrastructures, le renforcement et la création de nouveaux services. Elle permettra enfin d'agir à la baisse sur les taux d'imposition des ménages comme des entreprises renforçant ainsi l'attractivité, l'environnement et l'économie locale.**

Actuellement, selon les chiffres de l'Agence d'Urbanisme de LONGWY (AGAPE), le taux de chômage des frontaliers français au Grand-Duché inscrits à l'ADEM ou l'UNEDIC se monte à 18 % (avec 17 000 frontaliers indemnisés par l'UNEDIC) alors que le taux de chômage à Luxembourg n'est que de 4,9 % avec 15 000 chômeurs. Cette situation, qui s'apparente à une forme d'exportation de l'indemnisation du chômage luxembourgeois vers les pays frontaliers est particulièrement inéquitable, injuste et coûteuse pour la France (135 millions pour la France en 2020).

**En conséquence j'agirai pour que les conditions de l'indemnisation du chômage des frontaliers puissent être rediscutées afin de mettre un terme à cette aberration qui voit aujourd'hui les frontaliers abondés -via leurs impôts- la caisse de chômage du Grand-Duché et le contribuable français supporter via l'Unedic la quasi-totalité des charges de l'indemnisation.**

L'injustice liée aux conditions d'indemnisation du chômage se retrouve également dans les dispositions actuelles de prise en charge des dépenses liées au grand âge et à la perte d'autonomie des frontaliers.

Après avoir alimenté chaque mois, à hauteur de 1,40 % du salaire et des pensions, la caisse de dépendance du Grand-Duché, le moment où surviennent les problèmes liés à la perte d'autonomie et la nécessité de mettre en place des services à domicile ou un hébergement adapté, le Luxembourg refuse de redonner sous forme de participation financière une partie de ces cotisations au motif que ces frontaliers ne résident pas sur le territoire du Grand-Duché. Et c'est donc au contribuable français et aux Conseils Départementaux de prendre en charge ces dépenses.

**J'agirai enfin pour que la France contribue à la modification du règlement (C.E.) n° 883/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 pour que s'ouvrent de nouvelles discussions visant à établir plus d'équité entre la France et le Grand-Duché dans les conditions de prise en charge et de financement des dépenses liées au grand âge et à la perte d'autonomie des frontaliers.**

**Martine ETIENNE**, candidate titulaire de la Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale (NUPES) de la Circonscription Longwy- Briey